

FORMATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES ELUS DU CSE + 50SALARIES

MRH-RHGC708

Maj 11/2023

Nature de l'action

Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

Personnel concerné

Cette formation s'adresse aux membres du CSE.

Pré-requis

Il est recommandé de se munir de la convention collective applicable dans l'entreprise et du bilan comptable de l'entreprise et/ou du bilan des comptes du CSE s'il y a lieu.

But professionnel

- Maîtriser le rôle et le fonctionnement du CSE pour réussir son mandat
- Acquérir des notions comptables pour sécuriser son mandat.

Objectifs pédagogiques

Être capable de :

- Comprendre les missions et le fonctionnement du Comité Social et Economique (CSE) pour exercer efficacement son mandat
- Connaître les attributions du CSE en matière économique et sociale
- Comprendre les documents financiers de l'entreprise

Modalités et délais d'accès

Modalités d'accès : Entretien téléphonique et/ou rendezvous physique

Estimation du délai d'accès : de 7 jours à 1 mois.

Modes d'évaluation

Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Méthodes pédagogiques

- Exposés,
- Discussions.
- Traitement de cas particuliers.

Documentation: un support de cours est remis aux stagiaires.

Sanction de la formation

- Remise d'une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action.
- Cette formation ne fait pas l'objet d'une évaluation des acquis.

Durée et rythme

2 jours, soit 14 heures.

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

PROGRAMME

LES ATTRIBUTIONS DU CSE DE PLEINE COMPETENCE

Les attributions du CSE :

- o Porte-Parole du Personnel
- Présentation des réclamations sur les salaires, l'application du code du travail, de la convention collective et des accords collectifs
- La promotion de l'amélioration de la santé, la sécurité et les conditions de travail
- Réalisation d'enquêtes en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.
- o Relations avec l'Inspecteur du Travail
- Les droits d'alerte
- o Les congés payés
- Le Règlement Intérieur de l'entreprise
- Le DUERP
- o La dénonciation des usages
- L'activité partielle
- L'inaptitude
- o Les entretiens d'évaluation
- Les informations-consultations
- Les consultations récurrentes

LA COMPOSITION

- Le Président
- Le Secrétaire
- Le Trésorier
- Les adjoints

LES REUNIONS

- L'ordre du jour
- Le procès-verbal

LES MOYENS

- Le Règlement Intérieur du CSE
- Les commissions
- La base de données économiques, sociales et environnementales
- Les budgets
- Les suppléants
- Les heures de délégation

LE STATUT PROTECTEUR

LA NOTION DE DELIT D'ENTRAVE

www.asfo.fr



FORMATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DES ELUS DU CSE + 50SALARIES

MRH-RHGC708

Maj 11/2023

 Contact Cynthia PEBOSCQ au 07 57 10 15 23 cynthia.peboscq@asfo.fr

PROGRAMME

LA STRUCTURE DES DOCUMENTS COMPTABLES

- Le bilan
- Le compte de résultats
- Les annexes

L'ANALYSE SOMMAIRE DES COMPTES

- Les ratios fondamentaux (fonds de roulement, besoin de roulement, trésorerie...)
- Les soldes intermédiaires de gestion principaux

LES DOCUMENTS PREVISIONNELS: LOI DU 1ER MARS 1984

- Le compte de résultats prévisionnel
- Le plan de financement

S'APPROPRIER LES NOUVELLES OBLIGATIONS COMPTABLES ET JURIDIQUES DU CSE

- Nouveautés juridiques et nouveaux règlements comptables
- Déterminer les obligations comptables selon la taille du CSE

TENIR LA COMPTABILITE DU CSE

- Utiliser le plan comptable général adapté au CSE
- Enregistrer comptablement les opérations
- Distinguer les deux budgets ASC et AEP en comptabilité
- Assurer le suivi analytique des activités
- Etablir le plan de son CSE
- Effectuer les contrôles essentiels
- Approbation des comptes en séance plénière
- Présentation des comptes annuels

GERER LE BUDGET DU CSE

- Dualité des budgets
- Etablir son budget des activités sociales et culturelles
- Respecter le règlement URSSAF
- Anticiper et négocier la date de versement de la contribution patronale
- Suivi du budget et décisions à prendre
- Engager et contrôler les dépenses
- Suivre la trésorerie et classer les pièces justificatives

www.asfo.fr